Demander un deuxième avis

azdelta

Chère patiente, Cher patient,

Lorsqu'on est subitement confronté à une maladie ou un diagnostic imprévu, on est souvent submergé par les émotions, l'incertitude et une foule de questions.

Vous avez droit au meilleur traitement possible; dans cette optique, vous pouvez nous faire confiance pour vous diriger vers un autre centre si ce traitement ne peut être mené à bien au sein de notre service. En votre qualité de patient, c'est vous qui êtes au centre des préoccupations. Notre service fonctionne sur la base d'un modèle de concertation éprouvé : les médecins des différentes disciplines sont impliqués en permanence dans la définition de sa ligne politique et une concertation quotidienne est mise en place avec les hématologues.

Si certaines questions vous taraudent encore après la lecture de cette brochure, n'hésitez pas à en parler à votre médecin traitant ou à l'infirmière-conseil.

Le service d'hématologie

L'avis d'un autre médecin

Si vous nourrissez certains doutes quant à un diagnostic ou au traitement proposé, vous avez le droit, en tant que patient, de solliciter un deuxième avis. Cela signifie que vous pouvez demander l'opinion d'un praticien autre que votre médecin traitant.

Il est toutefois judicieux de commencer par exposer vos doutes à votre médecin. Ce dernier pourra alors vous aider en vous orientant vers un autre médecin afin que ce deuxième avis soit aussi pertinent que possible. Nous pouvons lui transmettre tous les résultats des examens déjà pratiqués afin qu'il ne faille plus répéter inutilement certains d'entre eux.

L'opinion d'un autre médecin peut vous tranquilliser ou ouvrir de nouvelles perspectives. Cependant, il est possible que ce deuxième praticien ne partage pas entièrement l'avis de votre médecin traitant. Pour bon nombre de maladies et de complications, il n'existe pas de directive globale, de consensus ni de preuve attestant qu'une approche est meilleure qu'une autre. Deux avis divergents peuvent susciter la confusion ou entraîner un retard dans la mise en œuvre de la thérapie. C'est pourquoi il nous apparaît intéressant de programmer un entretien avec vous une fois que vous aurez consulté l'autre médecin.

Par expérience, nous savons qu'un deuxième avis est généralement demandé par des proches insuffisamment mis au courant ou qui restent dubitatifs face au caractère équivoque du diagnostic ou du traitement. Si nécessaire, un deuxième entretien peut être sollicité auprès de votre médecin traitant, en présence de votre famille, afin que vous puissiez tous être informés à suffisance des tenants et aboutissants du diagnostic et du traitement proposé.

Conseil

Voici un conseil que nous vous donnons si vous sollicitez un deuxième avis : posez des questions concrètes au deuxième médecin - par exemple existe-t-il une étude clinique portant sur un nouveau traitement pour lequel j'entre en ligne de compte ?

Quant à la question suivante - mon médecin traitant va-t-il considérer comme un signe de méfiance le fait que je consulte un autre praticien ? - nous souhaitons vous apporter tous vos apaisements : non, il est parfaitement normal de demander un deuxième avis. Cette demande ne change strictement rien à la relation de confiance déjà créée.

Contact

Secrétariat du service d'hématologie
t 051 23 73 22
e secr.hematologie@azdelta.be

Coordinatrice de transplantation - service d'hématologie
Evelyne Dewulf/Eline Detailleur
t 051 23 38 86
e transplantcoordinator.hematologie@azdelta.be

Infirmière-conseil - service d'hématologie
Stephanie Vandenbussche
t 051 23 75 08
e stephanie.vandenbussche@azdelta.be

Médecins

Dr. Dries Deeren
Dr. Lien Deleu
Dr. Caressa Meert
Dr. Rutger Callens
Dr. Jan Brijs

www.azdelta.be

Source : service d'hématologie

AZ Delta Deltalaan 1, 8800 Roeselare **t** 051 23 71 11 **e** info@azdelta.be **w** www.azdelta.be
0520 5693-FR **Cette brochure est revisée le 05/11/2026**